



Les métropoles régionales portent la croissance en Centre-Val de Loire

Au 1^{er} janvier 2016, 2,58 millions d'habitants résident en Centre-Val de Loire. La population régionale a augmenté de 0,2 % en moyenne annuelle entre 2011 et 2016. Ce dynamisme démographique est plus faible qu'à la période précédente (2006-2011) du fait d'un solde migratoire devenu nul et d'un excédent du solde naturel plus modéré. La croissance démographique reste vive dans les couronnes des plus grands pôles mais rebondit au sein des métropoles. La frange francilienne est moins attractive et la situation démographique dans les territoires les moins denses continue à se dégrader.

Sophie Goupil, Insee Centre-Val de Loire

Entre 2011 et 2016, la population en Centre-Val de Loire a augmenté chaque année en moyenne de 0,2 % (contre 0,3 % entre 2006 et 2011). Au total, 58 300 habitants supplémentaires ont élu domicile dans la région en dix ans. La croissance de la population due aux différences entre les naissances et les décès est restée stable (+0,2 % par an en moyenne sur les deux périodes). Le ralentissement du rythme de croissance s'explique par l'évolution du solde entre les nouveaux arrivants et les partants. Entre 2006 et 2011, des entrées supérieures aux sorties ont

permis d'augmenter la population d'en moyenne 0,1 % par an. Depuis, le solde migratoire (*définitions*) est devenu nul.

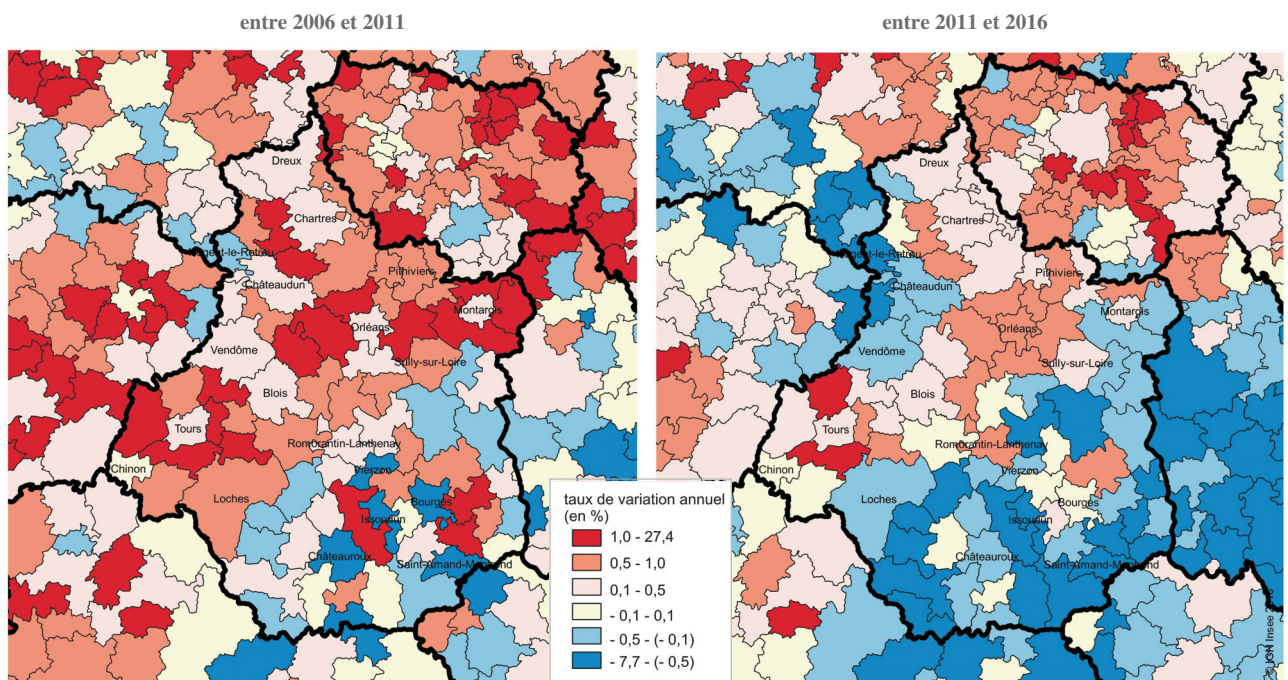
Les dynamiques différenciées des trois systèmes territoriaux de la région continuent de s'affirmer

En France, la démographie des territoires est, depuis trois décennies, fortement marquée par l'étalement urbain et son corollaire : la densification des espaces périphériques des grands centres urbains. Dans ce cadre, la

croissance démographique du Centre-Val de Loire se concentre dans et à proximité des espaces les plus urbanisés.

Les évolutions démographiques de la dernière période soulignent à nouveau le fonctionnement interne de la région structuré par trois systèmes relativement indépendants (*figure 1*). L'axe de la Loire, composé des deux métropoles régionales, et les franges franciliennes continuent globalement à gagner des habitants quand le Berry est confronté à une situation plus délicate.

1 Évolution de la population dans les EPCI du Centre-Val de Loire



Source : Insee, Recensements de la population 2006, 2011 et 2016

La carte régionale des intercommunalités permet d'appréhender ces dynamiques dans un cadre fonctionnel. Ces regroupements de communes visent en effet à doter les territoires de projets partagés pour favoriser par exemple leur attractivité ou le cadre de vie de leurs habitants. Les compétences exercées par ces structures sont ainsi en prise avec la vie de leurs habitants, tels que l'aménagement urbain, les actions de protection de l'environnement, la définition d'une politique des transports en commun, les services consacrés aux plus jeunes... Les 83 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) (*définitions*) du Centre-Val de Loire offrent ainsi une grille de lecture géographique fine des dynamiques territoriales à l'oeuvre.

La périurbanisation des métropoles ralentit au profit d'une certaine densification

Au cours des dernières décennies, les zones urbaines se sont étendues sous l'effet de la périurbanisation caractérisée par l'arrivée de ménages travaillant dans les établissements du centre urbain mais résidant dans des communes plus éloignées. La période 2011-2016 marque un coup de frein aux mouvements de croissance périurbaine : l'accélération de la croissance de la population des métropoles (*définitions*) s'accompagne d'une détérioration de celles des communautés de communes (*définitions*) voisines.

Les deux métropoles régionales sont devenues les intercommunalités les plus importantes pour la croissance démographique de la population (*figure 2*). Depuis 2011, l'agglomération d'Orléans gagne en moyenne 1 700 habitants chaque année et celle de Tours 1 000. Ensemble, elles n'en gagnaient que 500 en moyenne annuelle au cours des cinq années précédentes, de 2006 à 2011. Elles concentrent ainsi désormais les deux-tiers de la croissance démographique régionale.

Les communautés de communes situées à moins de 30 minutes de la métropole la plus proche maintiennent une très forte croissance démographique (+ 0,8 %), soutenue à la fois par le solde naturel et le solde migratoire (*définitions*). Cette croissance diminue en s'éloignant des métropoles (*figure 3*). Dans les communautés de communes à plus de 45 minutes, la croissance moyenne de la population est inférieure à la moyenne régionale, et au delà de 60 minutes de trajet, les EPCI perdent des habitants. Cette dégradation est principalement due à une diminution de l'attractivité résidentielle, accompagnée d'une légère baisse du solde naturel.

La communauté d'agglomération (*définitions*) de Blois, au coeur de l'axe ligérien, progresse également en termes démographiques, essentiellement en améliorant son solde migratoire moins défavorable.

L'accélération de la croissance des métropoles de Tours et d'Orléans est portée par une nette amélioration de leur solde migratoire. Celui-ci est nul à Tours et faiblement négatif à Orléans entre 2011 et 2016 alors qu'il freinait

la croissance démographique durant la période précédente. Le solde naturel, en légère baisse dans les deux métropoles, reste plus élevé à Orléans qu'à Tours.

La croissance démographique des franges franciliennes ralentit

Les EPCI de la région à la frontière de l'Île-de-France, ainsi que les communautés d'agglomération de Chartres et Montargis forment des franges franciliennes. Ces territoires sous l'influence du Grand Paris sont légèrement moins attractifs que durant la période précédente. La croissance de la population est passée de + 0,5 % entre 2006 et 2011 à + 0,3 % entre 2011 et 2016.

Ce phénomène s'explique par une baisse conjuguée du solde migratoire et du solde naturel. Le solde migratoire, qui était nul entre 2006 et 2011, est devenu faiblement négatif

entre 2011 et 2016 (- 0,1 %). Cette faiblesse du solde migratoire masque des flux importants : ces territoires continuent à attirer de très nombreux nouveaux habitants, mais davantage encore les quittent. En outre, le solde naturel reste dynamique (+ 0,4 %) mais s'avère néanmoins plus faible que pendant la période précédente (+ 0,5 %).

Entre 2011 et 2016, la croissance démographique des communautés d'agglomération de Chartres et Dreux est soutenue par des naissances nettement plus nombreuses que les décès, compensant largement un solde migratoire déficitaire. La communauté d'agglomération de Montargis gagne des habitants grâce à son solde naturel et un solde migratoire devenu nul.

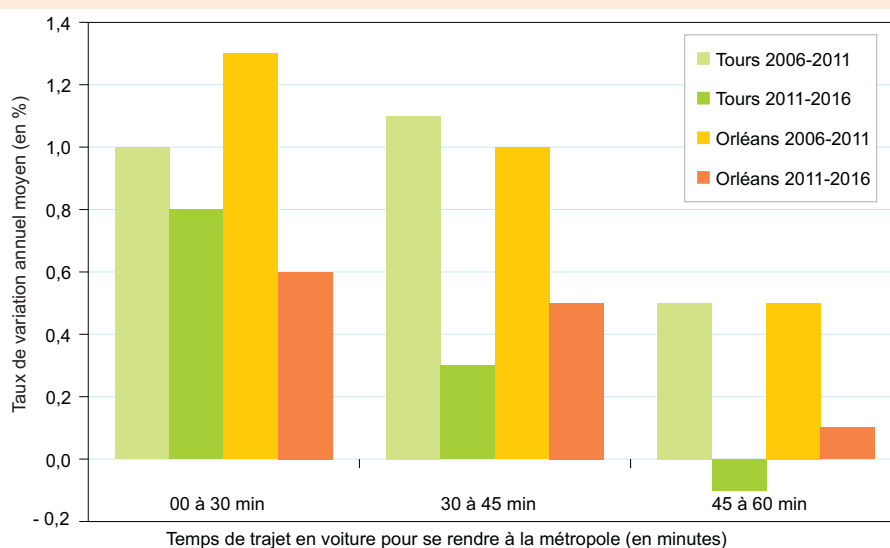
Après les deux métropoles régionales, ces trois communautés d'agglomération sont les grandes intercommunalités où la croissance est la plus dynamique.

2 La situation démographique des métropoles et communautés d'agglomération s'est améliorée

Métropoles et CA	Population en 2016	Taux de croissance annuel de la population (en %)			Taux de croissance annuel de la population (en %)		
		Période 2011-2016			Période 2006-2011		
		ensemble	dû au solde naturel	dû au solde migratoire	ensemble	dû au solde naturel	dû au solde migratoire
Tours Métropole Val de Loire	293 123	0,3	0,3	0,0	0,1	0,4	- 0,3
Orléans Métropole	282 828	0,6	0,7	- 0,1	0,1	0,8	- 0,7
CA Chartres Métropole	136 375	0,3	0,5	- 0,2	0,4	0,6	- 0,1
CA de Blois Agglopolys	105 373	0,2	0,4	- 0,2	0,1	0,5	- 0,4
CA du Pays de Dreux	104 116	0,4	0,6	- 0,3	0,1	0,6	- 0,6
CA Bourges Plus	96 733	0,0	0,1	- 0,1	- 0,7	0,1	- 0,8
CA Châteauroux Métropole	73 617	- 0,4	0,1	- 0,5	- 0,6	0,2	- 0,8
CA Montargoise et Rives du Loing (A.M.E.)	61 353	0,3	0,3	0,0	0,2	0,2	- 0,1
CA Territoires Vendômois	54 450	- 0,3	- 0,2	0,0	0,2	- 0,1	0,4

Source : Insee, Recensements de la population 2006, 2011 et 2016

3 Évolution annuelle de la population selon la proximité de l'EPCI avec une des métropoles du Centre-Val de Loire



Note de lecture : Entre 2011 et 2016, la population des EPCI situés à moins de 30 minutes en voiture de Tours a augmenté en moyenne de 0,8 % par an.

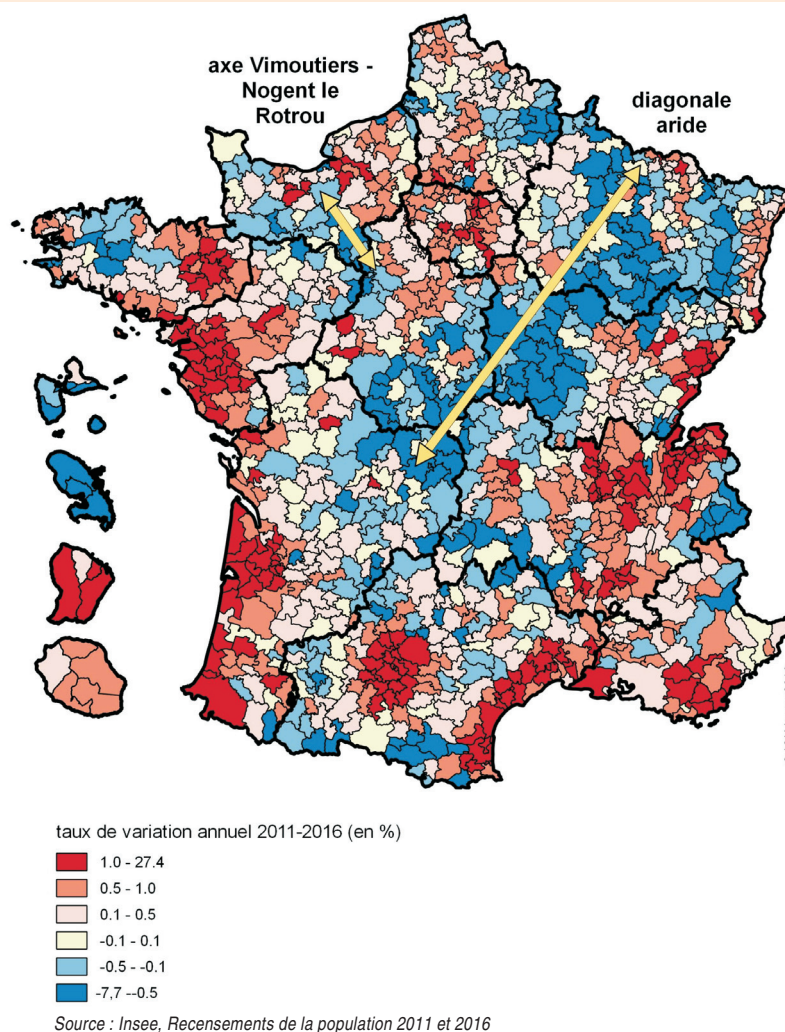
Source : Insee, Recensements de la population 2006, 2011 et 2016

La situation démographique des territoires les moins denses se dégrade

Les deux départements du Sud affichent une baisse de leur population plus prononcée entre 2011 et 2016 qu'à la période précédente, sous l'effet conjugué d'un solde naturel et d'un solde migratoire négatifs. Du fait d'une population plus âgée, l'Indre connaît un déclin démographique plus marqué. La communauté d'agglomération de Châteauroux présente un solde migratoire moins défavorable que par le passé, mais que le solde naturel ne parvient pas à compenser. Dans le Cher, entre 2011 et 2016, la communauté d'agglomération de Bourges ne perd presque plus d'habitants grâce à un solde migratoire moins déficitaire qu'à la période précédente. Les communautés de communes de Fercher Pays Florentais et Terres de Haut-Berry, en périphérie de Bourges, sont les seules du Berry à connaître un dynamisme démographique sur la période.

La dégradation de la situation démographique des territoires les moins denses de la région s'observe dans un contexte géographique plus large (figure 4). Le Berry s'apparente de plus en plus aux territoires d'une diagonale «aride» qui couvre la France depuis le nord-est jusqu'à la Creuse. Les mêmes problématiques s'observent également au nord-ouest de la région dans une zone inter-régionale aux franges occidentales du Bassin parisien qui contient Vendôme, Châteaudun et Nogent-le-Rotrou. La baisse du nombre d'habitants liée à des décès plus nombreux que les naissances, n'y est pas compensée par les migrations. ◆

4 Taux de croissance annuel de la population entre 2011 et 2016 par EPCI



Encadré

Implanter des services pour améliorer l'attractivité du territoire

La présence de services divers et suffisamment nombreux contribue à la qualité de vie des habitants d'un territoire et favorise son attractivité. Le développement des équipements de services permet ainsi d'accompagner les évolutions démographiques en ajustant l'offre aux besoins de la population. Au cours des cinq dernières années, les services se sont particulièrement développés dans les grands pôles, en lien avec la croissance démographique.

La frange francilienne et les aires urbaines d'Orléans et Tours sont les territoires les plus dynamiques démographiquement. Ce sont aussi les territoires dans lesquels le nombre de points d'accès aux services a le plus progressé entre 2012 et 2017.

La frange francilienne a connu un fort dynamisme démographique entre 2006 et 2016. En 2012, elle disposait de peu de points d'accès aux services rapporté au nombre d'habitants. Les services se sont développés très fortement depuis pour mieux répondre aux nouveaux besoins de la population présente, sans toutefois permettre de rattraper le taux d'implantation de services régional.

Source

Les résultats sont issus des recensements de la population de 2006, 2011 et 2016.

Les limites territoriales des communes et des EPCI sont celles en vigueur au 1er janvier 2018.

Le questionnaire du recensement a changé en 2018 afin de mieux prendre en compte les situations de multi-résidence qui se développent. Ce nouveau questionnaire améliore l'observation des liens familiaux qui unissent les personnes habitant un même logement et simplifie le remplissage du questionnaire pour les personnes ayant plusieurs résidences, notamment les enfants de parents séparés. Ces modifications ont cependant un effet sur les réponses de certaines personnes enquêtées et donc un impact sur la mesure de la population. Cet impact, à la baisse, corrige une sur-estimation du nombre de personnes en multi-résidence, dont certaines étaient comptabilisées jusqu'à présent à tort deux fois (une fois dans chacun de leurs logements).

La croissance de population mesurée par le recensement est ainsi affectée d'un très léger effet questionnaire que l'Insee estime à - 0,1 % entre 2011 et 2016. Cet effet n'affecte pas les analyses structurelles ou géographiques sur la population. Pour plus d'information consulter la « fiche technique sur l'ajustement 2016 » sur www.insee.fr.

Définitions

Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI) : les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

Métropole : le statut de métropole, créé par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, a été renforcé par les dispositions de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi Maptam). La réforme territoriale a donné aux métropoles des compétences accrues et des capacités de dialogue importantes avec les autres échelons de l'action publique, en particulier dans les domaines du logement et du développement économique.

Peuvent accéder au statut de métropole :

- les EPCI qui forment, à la date de la création de la métropole, un ensemble de plus de 400 000 habitants ;
- les EPCI centres d'une zone d'emplois de plus de 400 000 habitants comprenant dans leur périmètre le chef-lieu de la région ;
- les EPCI de plus de 250 000 habitants ou comprenant dans leur périmètre, au 31 décembre 2015, le chef-lieu de région, centres d'une zone d'emplois de plus de 500 000 habitants.

Communauté d'agglomération (CA) : créée par la loi du 12 juillet 1999 la communauté d'agglomération est un EPCI regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants (des dérogations existent pour ces deux seuils démographiques).

Communauté de communes (CC) : créée par la loi du 6 février 1992 et renforcée par la loi du 12 juillet 1999, la communauté de communes est un EPCI regroupant plusieurs communes, associées au sein d'un espace de solidarité, autour d'un projet commun de développement économique et d'aménagement de l'espace. La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, vise notamment à diminuer le nombre d'EPCI sur le territoire, en incitant à leur regroupement.

Solde naturel : le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Solde migratoire apparent : le solde migratoire apparent ou solde apparent des entrées sorties est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

Temps d'accès à la métropole la plus proche : le distancier Métrix de l'Insee fournit pour cette étude le temps d'accès en voiture en heure creuse entre la mairie de la commune la plus peuplée d'un EPCI et la mairie de la commune la plus peuplée de la métropole la plus proche.

Insee Centre-Val de Loire
131 rue du faubourg Bannier
45034 Orléans Cedex 1

Directrice de la publication :
Yvonne Pérot

Chef de projets :
Muriel Auzanneau

Relations médias :
medias-centre@insee.fr

ISSN 2416-9471
©Insee 2019

Bibliographie

- Démographie des EPCI : la croissance se concentre dans et au plus près des métropoles, *Insee Première* n°1729, janvier 2019.
- Recensement de la population : 2 577 866 habitants en Centre-Val de Loire en 2016, *Insee Analyses Centre-Val de Loire* n°49, décembre 2018.
- En 2050, un tiers de la population du Centre-Val de Loire aurait plus de 65 ans, *Insee Dossier Centre-Val de Loire* n°03, octobre 2018.
- 1263 EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2018, dont 21 métropoles, Bis-interco n° 122, *Direction générale des Collectivités locales*, mars 2018.
- Trois systèmes territoriaux dans la région pour autant de dynamiques d'emploi et de population, *Insee Analyses Centre-Val de Loire* n°42, février 2018.

